

5. NON à l'interdiction superflue de la publicité

L'initiative populaire n'est pas seulement extrême et dangereuse, elle est également superflue ! Pourquoi ? Car, lors de la session d'automne 2021, le Parlement a adopté une loi sur les produits du tabac avec de nouvelles dispositions en matière de publicité et de parrainage.

Ainsi, la protection de la jeunesse contre les produits du tabac est ancrée dans la législation. Contrairement à l'initiative populaire extrême, la nouvelle loi sur les produits du tabac est mesurée :

La publicité pour le tabac dans la presse et sur Internet ne sera pas interdite de manière générale. La nouvelle loi sur les produits du tabac comprend en revanche une interdiction de publicité pour les journaux, les revues et les sites Internet « destinés aux mineurs ». Elle interdit l'affichage public pour les produits du tabac et les cigarettes électroniques, ainsi que la publicité dans les cinémas, les transports et bâtiments publics, ainsi que sur les terrains de sport. Le parrainage de manifestations en Suisse est également interdit, si elles ont un caractère international ou si elles visent un public mineur.

ATTENTION :

L'initiative ~~X~~ est superflue,
le contre-projet  est meilleur !!!

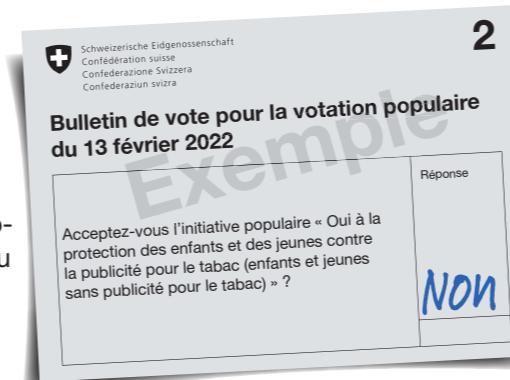
Il est juste de protéger les enfants et les jeunes. Et il est important de les mettre en garde contre les dangers du tabac. Mais cette initiative extrême ancre en fait dans la Constitution fédérale une interdiction totale de la publicité pour des produits légaux. En revanche, avec la nouvelle loi sur les produits du tabac, le Parlement a adopté un bon contre-projet indirect, qui protège les enfants et les jeunes contre le tabagisme, sans pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain.

Votez **NON** à l'infantilisation et aux interdictions :

- ~~X~~ NON à l'initiative extrême contre la publicité
- ~~X~~ NON à d'autres interdictions de la publicité (cervelas, sucreries, etc.)
- ~~X~~ NON aux interdictions de la publicité, dangereuses pour les PME, la culture et les médias
- ~~X~~ NON aux interdictions de publicité qui renchérisent le coût de la vie
- ~~X~~ NON à l'interdiction superflue de la publicité

L'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) » interdit totalement la publicité !

C'est pourquoi une large alliance composée du **Conseil fédéral**, de la majorité du **Conseil des Etats** et de la majorité du **Conseil national**, ainsi que d'un grand nombre de **partis** – PLR, Les Libéraux-Radicaux, le groupe parlementaire de l'UDC aux Chambres fédérales, le groupe parlementaire du Centre aux Chambres fédérales, les Jeunes Libéraux-Radicaux et les Jeunes UDC – et d'**associations** disent **NON** à cette initiative populaire !



Plus d'informations sur www.interdiction-publicite-non.ch



Comité interpartis contre l'interdiction de la publicité, Case postale, 8021 Zurich

Aujourd'hui le tabac!

Demain le cervelas?



Publicité interdite

NON

à l'initiative extrême
contre la publicité

interdiction-publicite-non.ch

De quoi s'agit-il le 13 février ?

L'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac » veut interdire « pour les produits du tabac, toute forme de publicité qui atteint les enfants et les jeunes ».



Pourtant, la publicité destinée aux enfants et aux jeunes est déjà interdite en Suisse depuis 1995. L'interdiction rigide demandée par l'initiative s'applique donc également à la publicité qui s'adresse aux adultes. Toute publicité sera en effet interdite dès qu'il y aura la moindre possibilité qu'elle puisse être vue par des mineurs.

Etant donné qu'il n'existe guère d'endroits dans lesquels les jeunes ne se trouvent pas et qu'il n'existe guère de médias qui ne puissent pas être consultés par des jeunes, l'initiative conduit dans la pratique à une interdiction totale de la publicité.

C'est pourquoi cette initiative populaire est en réalité une initiative pour l'interdiction pure et simple de la publicité !

5 bonnes raisons de voter **NON** !

1. NON à l'initiative extrême contre la publicité

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent clairement l'initiative « pour la protection contre la publicité pour le tabac », car elle va trop loin. La protection de la jeunesse est importante, mais l'initiative est extrême. Elle équivaut à une interdiction totale de la publicité pour le tabac. Elle concerne donc également chaque adulte. En fin de compte, chaque citoyen adulte est responsable de sa propre santé.

2. NON à d'autres interdictions de la publicité (cervelas, sucreries, etc.)

Notre économie est tributaire de la publicité. Fondamentalement, la liberté économique et commerciale implique que les produits légaux puissent faire l'objet de publicité. Chaque adulte doit pouvoir décider de manière libre et responsable ce qu'il veut consommer ou non. L'interdiction extrême de la publicité pour les produits du tabac ouvre la boîte de Pandore.

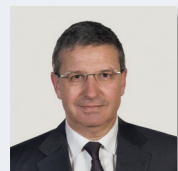
Elle n'est qu'une première étape : si l'interdiction totale de la publicité pour les produits du tabac est adoptée, d'autres interdictions de publicité menaceront des produits comme les saucisses, l'alcool, les sucreries, les aliments gras ou les voitures.

3. NON aux interdictions dangereuses de la publicité

Les interdictions extrêmes de la publicité causent des dommages économiques importants. De nombreuses PME et manifestations culturelles, ainsi que les médias, sont touchés par de telles interdictions. L'existence même de certaines entreprises et les emplois qui en dépendent sont menacés. Rappelons que la liberté économique et commerciale implique que l'on puisse faire de la publicité pour des produits légaux. Les interdictions de publicité nuisent à l'innovation. Elles interdisent aux entreprises de parler de leurs nouveaux produits, qui sont meilleurs et potentiellement moins nocifs. Il est absurde de jeter le bébé avec l'eau du bain et, finalement, cela désavantage les consommateurs.

4. NON aux interdictions de publicité qui renchérisent le coût de la vie

En cas d'interdiction extrême de la publicité, ce sont finalement les consommateurs qui passeront à la caisse, car la publicité finance en partie des biens et des services importants. Sans publicité, les journaux et les magazines ainsi que les manifestations culturelles deviennent plus chers. Nous paierons toutes et tous la note. Nombreuses seront les personnes qui ne pourront plus se permettre d'assister à un spectacle en plein air ou à une manifestation culturelle. Les journaux devront réévaluer leur prix à la hausse et seront moins accessibles.



Christophe Reymond
Directeur général du
Centre Patronal

« L'interdiction totale de la publicité pour le tabac ouvrirait la boîte de Pandore. D'autres interdictions sur la viande et les sucreries suivraient. Une économie vivante a besoin de la publicité. NON à une initiative extrême et superflue ! »



Céline Amaudruz
Conseillère nationale UDC

« L'interdiction extrême de la publicité pour le tabac entraînera forcément d'autres interdictions. Que veut finalement la gauche ? éduquer les adultes ? Cela va beaucoup trop loin ! C'est pourquoi je vote NON à l'initiative extrême de la gauche. »



Damien Cottier
Conseiller national PLR

« En voulant protéger la jeunesse, l'initiative provoque une interdiction générale de la publicité sur le tabac. Cela va beaucoup trop loin ! Le contre-projet est bien meilleur. C'est pourquoi je dis NON à cette initiative. »



Jean-Pierre Grin
Conseiller national UDC

« La nouvelle loi sur le tabac est un bon compromis. Elle protège la jeunesse sans nuire à l'économie. C'est pourquoi je dis NON à l'interdiction extrême de la publicité et appelle à voter NON à cette initiative. »



Jean-Paul Gschwind
Conseiller national Le Centre

« La publicité fait partie de l'économie. Il doit être possible de faire de la publicité pour des produits légaux. C'est la raison pour laquelle je dis NON à cette initiative. »



Pierre-André Page
Conseiller national UDC

« On commence par interdire la publicité sur le tabac. Puis ce sera le vin, les saucisses et le sucre. Je ne veux pas d'une tutelle de l'Etat. C'est pourquoi je vote NON à l'initiative contre la publicité sur le tabac. »



Philippe Nantermod
Conseiller national PLR

« Il ne s'agit pas d'être pour ou contre la cigarette. Celle-ci est dangereuse, mais elle est autorisée en Suisse. Et si un produit est autorisé, c'est hypocrite d'en interdire la publicité. C'est pour cette raison que je m'oppose à cette initiative. »



Philipp Matthias Bregy
Conseiller national Le Centre

« Des interdictions totales de la publicité nuisent aux PME et à la culture. Le Parlement fédéral a élaboré une loi sur les produits du tabac qui fixe des règles en matière de publicité et protège en particulier la jeunesse. Je rejette donc cette initiative. »



Rocco Cattaneo
Conseiller national PLR

« Les interdictions extrêmes de la publicité ne mènent à rien. Il vaut mieux soutenir la santé de la jeunesse dans le cadre de l'éducation et des activités sportives. »